



**Extrait du registre des délibérations**

**L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux mars**

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pascal VITTORI, Maire de la commune

**Nombre de membres en exercice : 23**

**Date de la convocation : 15 mars 2024**

**Présents : M. Karlheinz CREUGNET, Mme Valentine TOFILI, M. Henri POIROI, Mme Josiane LECHANTEUR, M. Yannick ROLLAND, M. David CARNICELLI, Mme Marielle AUVRAY, M. Jacques CHETAH, Mme Carine THEVEDIN, M. Hervé KIKI, Mme Sandrine LODS, M. Philippe LEMAITRE.**

**Absents excusés et représentés :**

**Mme Valérie TRAHAN a donné procuration à M. Hervé KIKI**

**Mme Fabienne SANTACROCE a donné procuration à M. Karlheinz CREUGNET**

**Mme Brigitte CLARISSE a donné procuration à Mme Valentine TOFILI**

**M. Jean-Michel LAVAL a donné procuration à M. Jacques CHETAH**

**Mme Odette GEORGET a donné procuration à Mme Josiane LECHANTEUR**

**M. Richard OLLIVIER a donné procuration à M. Henri POIROI**

**Mme Aude LEGRAS a donné procuration à M. Yannick ROLLAND**

**Absents excusés :**

**Absents : M. Jérôme SIRET, Mme. Sonia MAHOSSEM, M. Roger THEVEDIN.**

**ADOPTION :**

- CONTRE :
- ABSTENTION :
- POUR : 20

**Délibération n° 25/2024**

**Objet : Vote du budget 2024 – Budget annexe de l'eau - travaux d'adduction en eau potable de la commune de Boulouparis.**

- Vu la loi n° 77/744 du 8 Juillet 1977 modifiant le régime communal dans le Territoire de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances ;
- Vu la loi n° 90-1247 du 29 Décembre 1990 portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et dispositions diverses relatives à ce Territoire ;
- Vu la loi organique n° 99/209 du 19 Mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

**Exposé des motifs :**

La gestion du service de l'eau et de l'adduction en eau potable étant un service public industriel et commercial, elle doit faire l'objet d'un budget annexe au budget principal communal. Il est préparé et proposé par le maire, sous l'égide du conseil municipal et le contrôle administratif du haut-commissaire.

Ce budget, établi en sections de fonctionnement et d'investissement, autorise les recettes et les dépenses annuelles de la commune. Il comprend les ressources nécessaires à la couverture des dépenses de fonctionnement et d'investissement à effectuer au cours de l'exercice pour lequel il a été voté.

La section de fonctionnement est présentée par chapitres et celle d'investissement par opérations selon les



normes comptables en vigueur.

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont présentées en équilibre, c'est-à-dire que les inscriptions budgétaires des ressources équivalent à celles des dépenses.

La présente délibération concerne le budget annexe de l'eau – travaux d'adduction en eau potable 2024 de la commune de Boulouparis, en augmentation « mécanique » de 7,86 % par rapport à celui de l'exercice 2023, du fait de la hausse du déficit structurel qu'il convient de combler par une subvention d'équilibre dont le montant est doublé par rapport à celui de 2023.

Sur proposition du maire, le conseil municipal après en avoir délibéré,

### DECIDE :

#### Article 1 :

D'approuver le budget annexe de l'eau - travaux d'adduction en eau potable 2024 de la commune de Boulouparis, dont la balance globale est arrêtée à la somme de **soixante millions neuf cent vingt-huit mille six cent soixante-quatorze (60 928 674) francs CFP** et mouvementée de la manière suivante :

Section	Sens	Chapitre	Intitulé chapitre	Ouverture / Augmentation de crédits	Réduction / Diminution de crédits
<i>Section de fonctionnement</i>					
F	D	002	Résultat d'exploitation reporté	2 740 795	
F	D	011	Charges à caractère général	270 150	
F	D	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 200 000	
<b>Total dépenses section de fonctionnement</b>				<b>22 210 945</b>	
F	R	70	Ventes des services, du domaine et ventes diverses	5 500 000	
F	R	77	Subventions exceptionnelles	5 010 945	
F	R	042	Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	11 700 000	
<b>Total recettes section de fonctionnement</b>				<b>22 210 945</b>	

Section	Sens	Opération/ Chapitre	Intitulé opération/Chapitre	Ouverture / Augmentation de crédits	Réduction / Diminution de crédits
<i>Section d'investissement</i>					
I	D	123	Travaux AEP 2023	137 660	
I	D	124	Travaux AEP 2024	26 180 469	
I	D	421	AMO pour renouvellement contrat de concession de l'eau	699 600	
I	D	OPFI/040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 700 000	



COMMUNE DE

**Boulouparis**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Nouvelle-Calédonie  
Province Sud

<b>Total dépenses section d'investissement</b>				<b>38 717 729</b>	
I	R	001	Résultat d'investissement reporté	19 517 729	
I	R	OPFI/040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 200 000	
<b>Total recettes section d'investissement</b>				<b>38 717 729</b>	
<b>TOTAL DU BUDGET ANNEXE EAU – TRAVAUX ADDUCTION EN EAU POTABLE</b>				<b>60 928 674</b>	

**Article 2 :**

Le maire et le trésorier de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et affichée à la porte de la mairie.

<b>Le maire</b> Pascal VITTORI 	<b>1<sup>er</sup> adjoint</b> Karlheinz CREUGNET 	<b>2<sup>ème</sup> adjointe</b> Valérie TRAHAN	<b>4<sup>ème</sup> adjointe</b> Valentine TOFILI 
<b>5<sup>ème</sup> adjoint</b> Henri POIROI 	<b>6<sup>ème</sup> adjointe</b> Josiane LECHANTEUR 	<b>Conseillère municipale</b> Fabienne SANTACROCE	<b>Conseiller municipal</b> Yannick ROLLAND 
<b>Conseillère municipale</b> Brigitte CLARISSE	<b>Conseiller municipal</b> David CARNICELLI 	<b>Conseillère municipale</b> Marielle AUVRAY 	<b>Conseiller municipal</b> Jean-Michel LAVAL
<b>Conseillère municipale</b> Odette GEORGET	<b>Conseiller municipal</b> Jacques CHETAH 	<b>Conseillère municipale</b> Carine THEVEDIN 	<b>Conseiller municipal</b> Richard OLLIVIER
<b>Conseillère municipale</b> Aude LEGRAS	<b>Conseiller municipal</b> Herve KIKI 	<b>Conseiller municipal</b> Jérôme SIRET	<b>Conseillère municipale</b> Sandrine LODS 
<b>Conseiller municipal</b> Philippe LEMAITRE 	<b>Conseillère municipale</b> Sonia MAHOSSEM	<b>Conseiller municipal</b> Roger THEVEDIN	



COMMUNE DE

**Boulouparis**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nouvelle-Calédonie  
Province Sud

Visa Certification caractère exécutoire de la présente délibération en vertu de sa transmission à la SAS le ..../..../.....

*Le maire*

Pascal VITTORI